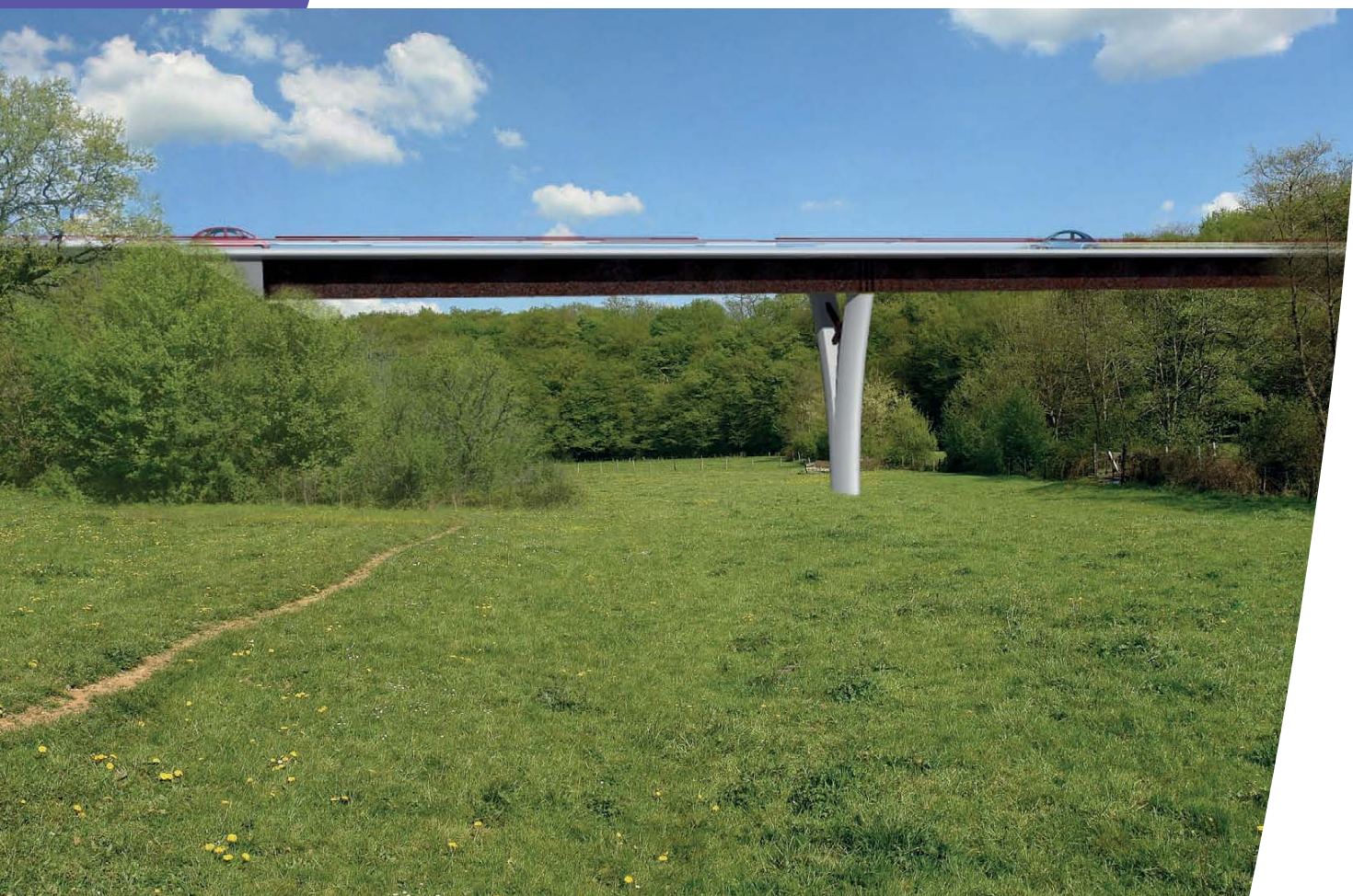


Aménagement de la déviation  
de Port-sur-Saône par la RN19

# Visite de chantier du Viaduc de la Scyotte

Mardi 11 juillet 2017



DOSSIER DE PRESSE



RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ



# Sommaire

1. Les enjeux de la déviation de Port-sur-Saône .....	3
2. L'opération en détails : avancement et chantiers à venir .....	5
3. Une infrastructure à intégrer à son environnement .....	8
4. La maîtrise d'œuvre .....	9
5. Les travaux du viaduc de la Scyotte .....	10

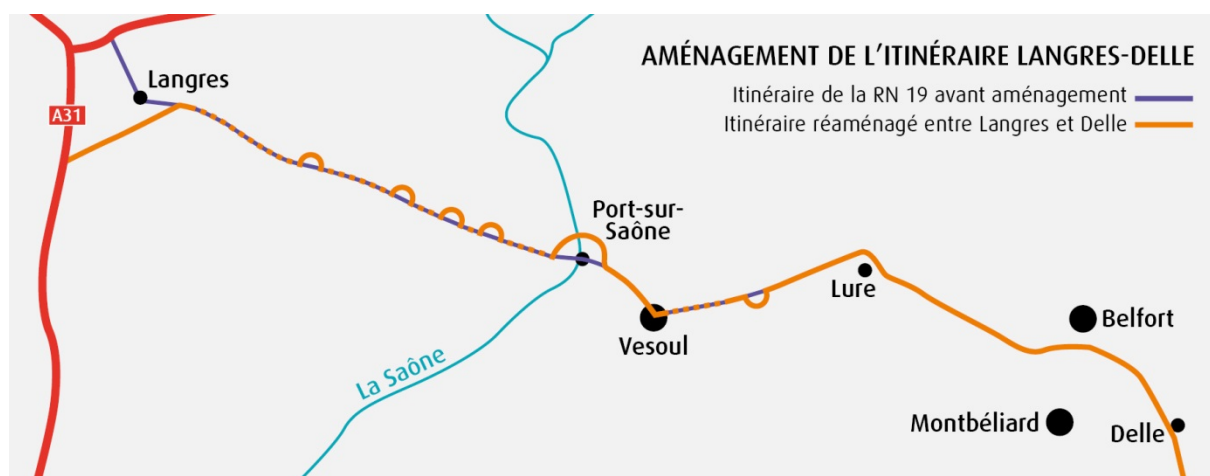
# 1. Les enjeux de la déviation de Port-sur-Saône

## ➔ Une opération du programme d'aménagement de la RN19 entre Langres et Delle

L'opération de déviation de Port-sur-Saône, sous maîtrise d'ouvrage DREAL Bourgogne-Franche-Comté, fait partie du programme d'aménagement de la liaison Langres (A31) – Delle (frontière suisse), qui vise une amélioration :

- de la liaison ouest-est ;
- de l'accessibilité des territoires traversés pour favoriser le développement économique régional et local ;
- des conditions de circulation et sécurité.

Ces enjeux se déclinent à l'échelle locale du projet de déviation de Port-sur-Saône qui participe à l'atteinte des objectifs généraux du programme RN19.



## Objectifs de la déviation de Port-sur-Saône

Inscrite au Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 (CPER), la déviation de Port-sur-Saône par la RN19 permettra :

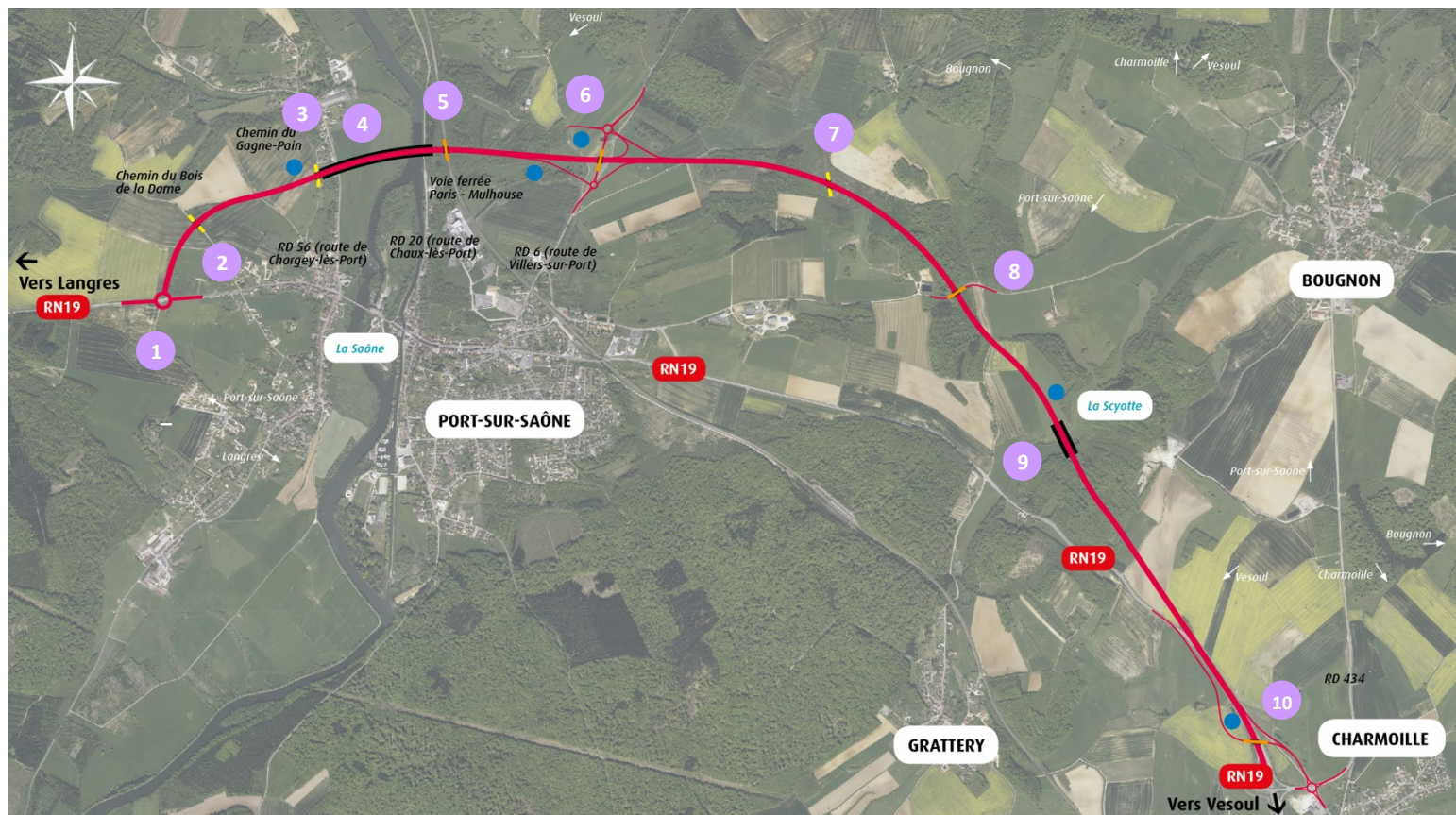
- une amélioration des conditions de circulation et une fiabilisation des temps de parcours grâce au report du trafic de transit vers une infrastructure plus adaptée. En particulier, la grande majorité des transports exceptionnels traversant actuellement Port-sur-Saône, dont l'impact est souvent significatif sur la fluidité de la RN19, s'écoulera sur celle-ci ;
- une amélioration du cadre de vie des riverains et du fonctionnement urbain du centre de Port-sur-Saône à travers la réduction des nuisances (bruit et pollution) et le réaménagement de la traversée du bourg (notamment avec le développement possible des circulations piétonnes et cyclables) ;
- le maintien et le développement du potentiel économique du bassin d'emploi par l'amélioration de la desserte du département de la Haute-Saône et notamment du chef-lieu Vesoul. Cette nouvelle infrastructure revêt ainsi une importance toute particulière pour les petites et grandes entreprises du département, comme par exemple PSA à Vesoul.

L'aménagement, qui pourra s'intégrer au projet autoroutier entre Langres et Vesoul, devrait aussi permettre un apaisement du centre-bourg et une nette amélioration de la sécurité, tant pour les riverains que pour les usagers de la route nationale.



## 2. L'opération en détails : avancement et chantiers à venir

Dès la mise en service de cette nouvelle infrastructure, la Direction Interdépartementale des Routes (DIR) Est en assurera l'entretien, l'exploitation et la surveillance.



### La déviation en quelques chiffres

**7,9 km** : longueur de la déviation de Port-sur-Saône

**2** : nombre de voies qui seront affectées à chaque sens de circulation

**110** : vitesse maximale qui sera autorisée sur la déviation de Port-sur-Saône

**130,2 millions d'euros TTC** : coût de la réalisation de cette nouvelle infrastructure qui sera financée à 75 % par l'Etat, à 12,5 % par la région Bourgogne-Franche-Comté et à 12,5 % par le Département de la Haute-Saône

### 1 *Giratoire de raccordement sur la RN19 actuelle, à l'ouest de Port-sur-Saône*

Les travaux de réalisation du raccordement à l'ouest de Port-sur-Saône débuteront à la fin de l'été et seront réalisés par le groupement Eurovia / Vinci Construction Terrassement. Outre la construction du giratoire, ils comprendront le terrassement des pistes d'accès au futur viaduc de la Saône. Les travaux se termineront début 2018.

### 2 *Rétablissement du chemin du Bois de la Dame*

Pour favoriser l'insertion urbaine de l'infrastructure et assurer une continuité des déplacements notamment agricoles, un passage supérieur sera construit pour franchir la déviation de Port-sur-Saône à proximité du lotissement de la Creuse.



### 3 *Rétablissement du chemin du Gagne Pain*

Coupé à hauteur du quartier du Breuil, le chemin du Gagne-Pain sera rétabli par un passage sous la déviation.

### 4 *Viaduc de franchissement de la Saône avec rétablissement des RD56 et RD20*

La Saône sera traversée grâce à un viaduc courbe de 600 mètres de long. Une attention particulière sera portée à l'insertion architecturale de l'ouvrage pour minimiser son impact visuel.



Les travaux de cet ouvrage phare d'une durée de plus de deux ans débuteront cet automne, ils seront réalisés par le groupement Eiffage Génie Civil / Eiffage Métal.

### 5 *Rétablissement de la voie ferrée*

La déviation de Port-sur-Saône coupe la ligne SNCF reliant Paris et Bâle. Un pont-route permettra aux deux infrastructures de se croiser. Les travaux d'accès débuteront cet hiver pour une fin de réalisation en 2018.



## 6 *Diffuseur de Port-sur-Saône Centre permettant le rétablissement de la RD6*

Les études de trafic ont montré l'intérêt de la création d'un échangeur intermédiaire sur la déviation afin notamment de desservir le centre de Port-sur-Saône. Il permettra également de raccorder la déviation de la RN19 avec la RD6. Ce chantier en plusieurs phases débutera en début d'année 2018.



## 7 *Passage grande faune*

Ce passage sera aménagé au cœur du bois du Chanois d'Esseux afin de permettre une traversée sécurisée de l'infrastructure pour des espèces comme le sanglier ou le chevreuil.

## 8 *Rétablissement de la RD100*

La déviation de Port-sur-Saône coupe le tracé de la RD100 dans le secteur du bois des Pierres Blanches. Un ouvrage sera construit afin de rétablir la continuité de cette route départementale. Ces travaux seront réalisés en 2018.

## 9 *Viaduc de franchissement de la Scyotte*

Pour traverser la Scyotte, un viaduc de 190 mètres de long est en cours de construction par le groupement Eiffage Génie Civil / Eiffage Métal.



## 10 *Diffuseur de Charmoille, raccordement à la RN19 actuelle à l'est de Port-sur-Saône*

Le giratoire a été réceptionné début juillet 2017. Il permet de raccorder la RD434, la voie d'entrée vers Charmoille, la voie de rétablissement de la RN19 actuelle et la voie d'insertion sur la déviation de Port-sur-Saône. Ces travaux réalisés par Eurovia ont suivi un phasage étudié pour limiter la gêne aux usagers.



# 3. Une infrastructure à intégrer à son environnement

Après identification des risques liés à la nouvelle infrastructure, l'Etat a effectué des choix de conception et envisagé des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation pour limiter voire éliminer les impacts négatifs du projet de déviation de Port-sur-Saône.

Parmi les mesures proposées et retenues, en voici quelques-unes significatives :

- l'aménagement foncier afin d'optimiser les parcelles cultivables ;
- la restauration d'une zone humide sous l'ouvrage d'art sur la Saône devant permettre le rétablissement d'un habitat pour le Cuivré des marais ;
- la reconstitution d'îlots forestiers permettant la gestion naturelle de leur évolution (constitution de 3 îlots sur 3 communes différentes : Port-sur-Saône, Bougnon et Grattery) ;
- l'acquisition d'habitations en bordure de l'emprise du projet afin d'amoindrir la dégradation du cadre de vie de ses habitants.

## *La vallée de la Saône, un site du réseau Natura 2000*

La Vallée de la Saône est l'un des 1753 sites français du réseau Natura 2000. Identifiée pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats, elle bénéficie d'une zone de protection spéciale (ZPS - Directive Oiseaux) et d'une zone spéciale de conservation (ZSC - Directive Habitats-Faune-Flore). Une évaluation des incidences du projet vis-à-vis des espèces animales et végétales spécifiquement protégées dans le cadre de Natura 2000 a ainsi été réalisée. Elle a conclu à un impact non significatif du fait du franchissement de la zone par un viaduc.

## *Démarche 1 % paysage et développement*

La démarche 1 % paysage et développement est une démarche visant à intégrer au mieux la nouvelle infrastructure dans son environnement. Elle a pour objets de promouvoir la valorisation des paysages pour en faire un facteur de développement touristique et économique, ainsi que de développer des actions exemplaires sur les paysages aux abords des nouvelles infrastructures routières nationales et autoroutières, mais **en dehors des emprises routières**.

**Elle résulte d'une démarche partenariale entre l'Etat maître d'ouvrage de la déviation, et les collectivités locales.**

**Dans le cadre de cette démarche, l'Etat peut cofinancer des projets jusqu'à hauteur de 50 % du montant de ceux-ci. L'enveloppe totale allouée, de 1% du montant total du projet (soit 1,3M€), financée à 100 % par l'Etat, s'ajoute au montant proprement dit de l'opération.**

**L'éligibilité des projets fait l'objet d'un examen dans un comité technique et un comité de pilotage dédié, piloté par la direction départementale des territoires (DDT) de Haute Saône.**



# 4. L'équipe de maîtrise d'œuvre

Plus de 30 ingénieurs, techniciens et assistants contribuent à la réalisation des études d'ingénierie nécessaires à la conception détaillée de la déviation de Port-sur-Saône.

## Les services de l'Etat :

Direction Interdépartementale des Routes (DIR) Est :

- **Service Ingénierie Routière d'Alsace Franche-Comté** : pilotage général des études et études spécifiques (chaussées, terrassements, signalisation et équipements de sécurité) ;
- **Service des ouvrages d'art** : études techniques des ouvrages d'art courants de la déviation ;
- **Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) Centre-Est, Division ouvrages d'art** : études techniques des ouvrages d'art non courants (viaducs sur la Saône et sur la Scyotte et ouvrage de franchissement de la voie ferrée Paris-Mulhouse).

Compte tenu de la complexité du projet et des forts enjeux environnementaux associés, des compétences particulières ont été recherchées auprès de prestataires privés :

- **JNC Sud et STRATES** : insertion paysagère du projet et traitement architectural des ouvrages d'art ;
- **ALGOE** : ordonnancement général de l'opération.

# 5. Travaux du viaduc de la Scyotte

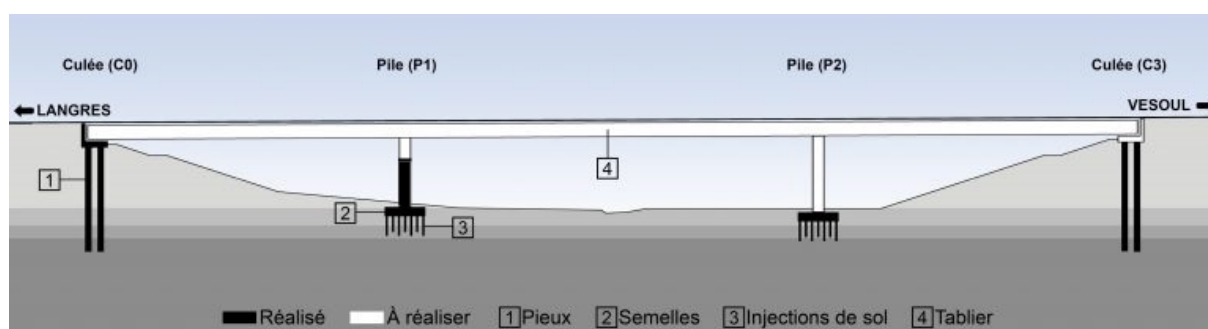
Lancé à l'automne 2016, le viaduc de la Scyotte est le premier ouvrage en construction de la déviation. Pour réaliser ce franchissement de 190 mètres de long, un appel d'offre a été lancé par la DREAL Bourgogne-Franche-Comté et les prestataires ont été retenus.

## Les entreprises retenues :

- l'entreprise PEDUZZI TP pour les travaux de terrassement ;
- les entreprises EIFFAGE Génie Civil (en tant que mandataire) et EIFFAGE Métal (en tant que co-traitant) pour la réalisation de l'ouvrage.

Les terrassements nécessaires à la réalisation des fondations ont été achevés en début d'année 2017, ils ont en outre permis la réalisation d'un franchissement provisoire du ruisseau de la Scyotte avec la pose d'une passerelle.

Les terrains ne fournissant pas les caractéristiques nécessaires à la réalisation des appuis à même le sol, des injections solides ont été nécessaires sous les fondations des piles ainsi que le forage de pieux pour les culées.



Les éléments métalliques qui composent le tablier ont été acheminés par convois exceptionnels afin d'être assemblés sur site sur la plateforme aménagée à cet effet.

La prochaine étape majeure du chantier qui débutera fin juillet sera le lançage du tablier, qui consiste à l'aide d'un système de verins et de treuils à faire avancer la charpente métallique sur ses futurs appuis.

L'étape préalable à cette opération est la réalisation de la pile P1, indispensable afin de venir y déposer le tablier. De nouveaux éléments de charpente seront livrés afin de poursuivre le montage. Trois lançages successifs seront au final nécessaires avant le bétonnage du tablier.



Charpente en cours d'assemblage



Pose de la croix de Saint-André entre le « Y » de la pile P1

## CONTACTS :

### **DREAL Bourgogne-Franche-Comté**

Mission communication

Patricia DROZ

tél : 03.81.21.67.18 / 07.61.20.94.79

[patricia.droz@developpement-durable.gouv.fr](mailto:patricia.droz@developpement-durable.gouv.fr)

### **Région Bourgogne-Franche-Comté**

Marie SOUVERBIE

tél : 03.80.44.34.66

[marie.souverbie@bourgognefranche.comte.fr](mailto:marie.souverbie@bourgognefranche.comte.fr)

Hélène WOKOWSKI-PIERRE

tél : 03.81.61.61.08

[helene.wokowski@bourgognefranche.comte.fr](mailto:helene.wokowski@bourgognefranche.comte.fr)

### **Département de Haute-Saône**

Angélique DEMARCHE

tél : 03.84.95.70.46

[angelique.demarche@haute-saone.fr](mailto:angelique.demarche@haute-saone.fr)

<http://rn19-portsursaone.fr/>

[rn19-port-sur-saone@developpement-durable.gouv.fr](mailto:rn19-port-sur-saone@developpement-durable.gouv.fr)



RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ



Conception-rédaction : Exalta – DREAL Bourgogne-Franche-Comté Juillet 2017  
Crédits photos : DREAL Bourgogne-Franche-Comté